

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion ordinaire du mardi 30 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le trente avril à vingt heures, le Conseil Municipal d'Augy, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente, sous la présidence de M. Nicolas BRIOLLAND, Maire.

Présents : Mmes et MM Didier BALIVET, Catherine BILLIAT, Marie-Noëlle BOLZAN, Nicolas BRIOLLAND, Lydie CABUS, François CASTELLANI, Christel DIAKITÉ, Virginie GROSBOIS, Michel LUBOUÉ, Yann MINOT, Matthieu PRULIÈRE, Philippe RICHARD, Patricia VILLATTE ;

Étaient absents excusés : Mme et M. Philippe BOULANGER et Antonia SANCHEZ ;

Secrétaire de séance : Mme Marie-Noëlle BOLZAN.

ORDRE DU JOUR

I - VIE DE LA COMMUNE

- 1 - Participation fête de la musique
- 2 - Garçon la Note !
- 3 - CR rdv avec La Poste
- 4 - Taxe habitation sur les logements vacants
- 5 - A : audience en mai
- 6 - Courriers d'administrés

II - FINANCES

- 1 - Validation des non-valeurs (**délibération 2024-04-014**)
- 2 - Validation de l'opération « Création du parking de la nouvelle mairie / Maison France services / Agence postale communale » (**délibération 2024-04-015**)
- 3 - Choix du devis pour la « Création du parking de la nouvelle mairie / Maison France services / Agence postale communale » (**délibération 2024-04-016**)
- 4 - Validation du devis pour la réfection de l'éclairage de l'école primaire (**délibération 2024-04-017**)
- 5 - Subventions 2024 aux associations augycoises et organisations extérieurs (**délibération 2024-04-018**)
- 6 - Décision modificative : régularisations dotations et chapitre 042 (**délibération 2024-04-019**)
- 7 - Vote du budget primitif 2024 : annule et remplace la délibération 2024-03-006 (**délibération 2024-04-020**)
- 8 - Aide à un administré (**délibération 2024-04-021**)

III - TRAVAUX

- 1 - Point sur les travaux en cours
- 2 - Projet de cheminement piéton (rue du Coquassier et rue des Chaumes) : réflexion
- 3 - Acquisition et installation d'une cuve de récupération d'eau pluviale près de la nouvelle mairie (**délibération 2024-04-022**)

IV - VIE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'AUXERROIS

Points sur les dossiers en cours

V - QUESTIONS DES CONSEILLERS

- 1 - Cérémonie du 8 mai
- 2 - Organisation du 13 juillet

Après lecture, le compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 28 mars 2024 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Le Maire sollicite l'accord des membres du Conseil municipal pour l'ajout de deux points à l'ordre du jour du Conseil municipal :

- Vote du budget primitif 2024 : annule et remplace la délibération 2024-03-006 pour une erreur de saisie ;
- Aide d'urgence à un administré.

L'ensemble des élus accepte ces modifications de l'ordre du jour.

I - VIE DE LA COMMUNE

1 - Participation fête musique

Le nouveau cafetier souhaite organiser une animation musicale de 19 à 23 heures à l'occasion de la Fête de la musique, le 21 juin prochain, sur la place de l'Église et sollicite l'accompagnement financier de la commune.

Le Maire propose une participation de 50% soit 300,00€ dans le cadre de l'animation ainsi que le prêt de la salle polyvalente, des sanitaires, des tables et des chaises.

L'ensemble des élus accepte le principe de participation de la commune à cette animation.

2 - Garçon la note

Le concert « Garçon, la note ! » aura lieu le 16 août sur la place de l'Église. Le prêt de la salle (en cas de pluie) et du matériel sera assuré par la commune.

3 - Compte-rendu du rendez-vous des élus avec La Poste

Les responsables de La Poste présents à la réunion concernant la Nouvelle mairie / Maison France services / Agence postale communale ont confirmé un soutien financier de 20 000 € pour le bâti et de 10 000 € pour la sécurisation. Le mobilier de l'accueil mairie et agence postale communale sera également fourni par La Poste. Le Conseil municipal remercie La Poste pour ce soutien.

Actuellement, la fréquentation mensuelle de l'agence postale communale s'élève à 130 visites par mois. Une évolution de fréquentation de l'agence postale est attendue avec le nouveau bâtiment. Le projet du nouveau bâtiment garantira ainsi la pérennité de l'activité « Agence postale communale » à Augy.

La fermeture d'une semaine de l'Agence postale communale sera nécessaire au déménagement qui ne pourra se faire pendant la période de Noël. Elle intégrera les nouveaux locaux de la mairie au mois de janvier 2025.

4 - Taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV)

Tout comme l'immense majorité des collectivités de l'Yonne, le nombre d'habitants diminue à Augy, ayant pour cause tout d'abord la baisse de la natalité, mais également à cause d'un manque d'attractivité du territoire, du département.

Une éventuelle mise en place de la Taxe d'habitation sur les logements vacants serait une incitation à la réhabilitation et la re-location des logements vides de meubles et d'habitants. Il y aurait 49 logements vacants à Augy, soit presque 10 % de notre parc de logements.

Une réflexion sur la mise en place de la THLV doit se mener et une délibération pourrait être prise avant le 31 octobre de cette année si les membres du Conseil municipal décident de l'instaurer pour l'année 2025.

5 - Tribunal administratif

Le groupement de communes a perdu en référé contre la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois. Une audience publique pour le jugement sur le fond aura lieu au Tribunal administratif de Dijon le 14 mai 2024 à 10h20.

6 - Courriers d'administrés

Le Maire évoque des courriers menaçants à son encontre reçus ces derniers jours pour des raisons inhérentes à la vie normale de la commune. Il s'étonne d'un positionnement aussi radical.

II - FINANCES

1 - Validation des non-valeurs

Délibération n°2024-04-014 : portant sur la validation des non-valeurs

Le Maire informe l'assemblée que le Trésorier principal d'Auxerre a transmis un état de produits communaux à présenter au Conseil municipal pour décision d'admission en non-valeurs dans le budget de la Commune.

Il rappelle qu'en vertu des dispositions législatives qui organisent la séparation des ordonnateurs et des comptables, il appartient au Trésorier, et à lui seul, de procéder, sous le contrôle de l'État, aux diligences nécessaires pour le recouvrement des créances.

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit de créances communales pour lesquelles le trésorier n'a pu aboutir dans les procédures de recouvrement qui s'offraient à lui.

Ci-dessous sont détaillées les créances en cause :

Compte	Montant présenté	Montant admis
6541	91,60 €	91,60 €
6542	0,00 €	0,00 €
Total	91,60 €	91,60 €

Il convient d'admettre en **non-valeur** la liste présentée par le comptable, d'un montant de **91,60 €** ;

Vote : après en avoir délibéré, le **Conseil municipal**, à l'unanimité des membres présents :

- **admet** en **non-valeurs** les créances ci-dessus décrites pour un montant de **91,60 €** ;

- **dit** que les crédits sont inscrits aux comptes **6541** du budget primitif 2024 de la Commune.

2 - Opération « Création du parking de la nouvelle mairie » : demandes de subventions

Délibération n°2024-04-015 : portant sur la validation de l'opération relative à la « Création du parking de la Nouvelle mairie / Maison France services / Agence postale communale » et les demandes de subventions

Le Maire présente le plan et le projet détaillé du parking de la Nouvelle mairie / Maison France services / Agence postale communale. Ce projet comprendra également la réfection des trottoirs le long du nouveau bâtiment ainsi que l'accès à l'école.

Le montant estimé de ce projet s'élève à **53 934,50 €HT**, soit 64 721,40 € TTC.

Vote : après en avoir délibéré, le **Conseil municipal**, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **accepte** le principe du projet de la « Création d'un parking à côté de la nouvelle Mairie / Maison France services / Agence postale communale » d'un montant estimé à **53 934,50 €HT**, soit 64 721,40 € TTC ;

- **dit** que cette somme est inscrite au budget primitif de la commune 2024 ;

- **charge** le Maire d'effectuer les demandes de subventions à l'État dans le cadre de la « DETR », au Conseil départemental dans le cadre des « Amendes de police » et à la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois pour l'«Aide aux communes », selon le plan de financement ci-dessous ;

Descriptif	Montant HT	Subventions			Part communale = autofinancement	Total TTC
		État : DETR	CD 89 : Amendes de police	Communauté de l'Auxerrois : Aides aux communes		
Parking de la nouvelle mairie	100%	28,15%	42,58%	9,27%	20,00%	
Estimation au 30/04/2024	53 934,50 €	15 180,35 €	22 967,25 €	5 000,00 €	10 786,90 €	64 721,40 €

3 - Choix de l'entreprise pour l'opération « Création du parking de la Nouvelle mairie / Maison France services / Agence postale communale »

Délibération n°2024-04-016 : portant sur le choix du devis pour la « Création du parking de la Nouvelle mairie / Maison France services / Agence postale communale »

Le Maire propose deux devis pour le projet de « Création du parking de la Nouvelle mairie / Maison France services / Agence postale communale. Ce projet comprendra également la réfection des trottoirs le long du nouveau bâtiment ainsi que l'accès à l'école.

Entreprise	Montant HT	Montant TTC
COLAS	53 934,50 €	64 721,40 €
EIFFAGE	54 783,85 €	65 740,62 €

Vote : après en avoir délibéré, le **Conseil municipal**, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **choisit** le devis de l'entreprise COLAS pour la « Création d'un parking de la nouvelle Mairie / Maison France services / Agence postale communale » d'un montant de **53 934,50 € HT**, soit 64 721,40 € TTC ;

- **dit** que cette somme est inscrite au budget primitif 2024 de la commune ;

- **charge** le Maire d'effectuer les demandes de subventions à l'État dans le cadre de la « DETR », au Conseil départemental dans le cadre des « Amendes de police » et à la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois pour l'«Aide aux communes », selon le plan de financement ci-dessous ;

Descriptif	Montant HT	Subventions			Part communale = autofinancement	Total TTC
		État : DETR	CD 89 : Amendes de police	Communauté de l'Auxerrois : Aides aux communes		
Parking de la nouvelle mairie	100%	28,15%	42,58%	9,27%	20,00%	
Estimation au 30/04/2024	53 934,50 €	15 180,35 €	22 967,25 €	5 000,00 €	10 786,90 €	64 721,40 €

- **autorise** le Maire à signer ce devis et tout document afférent à ce dossier.

4 - Validation du devis pour la réfection de l'éclairage de l'école primaire

Délibération n°2024-04-017 : portant sur la réfection de l'éclairage de l'école primaire

Après avoir pris la délibération de principe en janvier 2024, il est nécessaire de valider définitivement le devis présenté par l'entreprise Antoine LAVALLÉE.

Le montant à valider est de 13 347,50€ HT soit **16 017,00 € TTC**.

Vote : après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal**, à l'unanimité :

- **valide** le projet de réfection de l'éclairage dans les bâtiments scolaires proposé par l'entreprise Antoine LAVALLÉ pour une somme total de 13 347,50€ HT soit **16 017,00 € TTC** ;

- **charge** le maire de solliciter les subventions afférentes à ce projet (Communauté de l'Auxerrois, DETR, Agence de l'eau Seine-Normandie) ainsi que détaillé ci-dessous ;

Descriptif	Montant HT	Subventions		Part communale = autofinancement	Total TTC
		DETR	Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois		
Changement des luminaires de l'école en leds (60 points lumineux)	100%	42,54%	37,46%	20,00%	
Devis entreprise Antoine LAVALLÉ	13 347,50 €	5 678,03 €	5 000,00 €	2 669,50 €	16 017,00 €

- **autorise** le Maire à signer le devis et tout document afférent au dossier

5 - Subventions 2024 aux associations augycoises et organismes extérieurs

Délibération 2024-04-018 : portant sur les subventions aux associations augycoises et aux associations et organismes extérieurs

En attente d'éléments complémentaires constituant certains dossiers de demande de subvention, la commission des finances a établi la liste provisoire suivante des attributions :

1 - Associations augycoises				
Nom	Somme demandée	Somme attribuée	Ne participent pas au vote	Vote
Foyer rural	1 000,00 €	780,00 €	C. BILLIAT	Abstentions : V. GROSBOIS, P. VILLATTE. Contre : M. PRULIÈRE. Pour : 10
ASTTA	400,00 €	530,00 €	Y. MINOT	Unanimité des participants au vote
Comité de jumelage	500,00 €	450,00 €		Unanimité des participants au vote
Ca pousse à Augy !	400,00 €	350,00 €	N. BRIOLLAND, V. GROSBOIS, C. DIAKITÉ et M. PRULIÈRE	Unanimité des participants au vote
Sous-total 1 =		2 110,00		

Il a été demandé de réfléchir à nouveau aux conditions d'attribution de subventions pour des associations qui possèdent une trésorerie importante. Le Conseil municipal sera invité à faire des propositions.

2 - Associations et autres organismes extérieurs

Nom	Somme demandée	Somme attribuée	Ne participent pas au vote	Vote
ADMR		350,00 €	P. VILLATTE	Unanimité des participants au vote
Restos du Cœur		150,00 €		Unanimité des participants au vote
Maxime +		100,00 €		Unanimité des participants au vote
AFM Téléthon		150,00 € si une action est réalisée		Unanimité des participants au vote
ADAVIRS	300,00	100,00 €		Unanimité des participants au vote
Pep 89		- €		Unanimité des participants au vote
La Prévention routière		150,00 € si une action est réalisée		Unanimité des participants au vote
La Parenthèse	150,00	- €		Unanimité des participants au vote
Jeunesse en plein air		- €		Unanimité des participants au vote
Saint-Joseph (collège et lycée)		- €		Unanimité des participants au vote
Halzheimer		- €		Unanimité des participants au vote
ADIL		- €		Unanimité des participants au vote
Sous-total 2 =		1 000,00 €		
Total global =		3 110,00 €		

Total proposé : 3 110,00 €

Vote : après avoir délibéré, le **Conseil municipal**, selon le tableau ci-dessus :

- **adopte** ces propositions ;
- **dit** que cette somme de **3 110,00 €** est inscrite au budget primitif de la commune ;
- **charge** M. le Maire de signer tous les documents relatifs à ce dossier.

6 - Décision modificative : régularisations dotations et chapitre 042

Délibération n°2024-04-019 : portant sur la décision modificative n°1 d'ajustement des dotations et de régularisation du chapitre 042

Le Maire informe les élus que le montant des dotations étant parvenu après le vote du budget, il faut les ajuster au budget primitif 2024. De plus une erreur a été commise dans la saisie du montant au compte 6811. Il convient de le rectifier.

FONCTIONNEMENT

DÉPENSES				RECETTES			
Chap	Art	Intitulé	Montant (€)	Chap	Art	Intitulé	Montant (€)
42	6811	Opération d'ordre de transfert entre sections	-10 000,62	74	74111	Dotation forfaitaire	+ 2
					741121	Dotation de solidarité rurale	+ 2121
					74718	Autres (dotation élu local)	+ 155
Total dépenses de fonctionnement			718 645,38	Total recettes de fonctionnement			832 122,00
				Solde prévisionnel = sur-équilibre			113 476,62

Vote : après en avoir délibéré, le **Conseil municipal**, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **accepte** la décision modificative n°1, ci-dessus détaillée ;
- **autorise** le Maire à transmettre ces informations au trésorier et en préfecture

7 - Vote du budget primitif 2024 : annule et remplace la délibération 2024-03-006

Le Maire informe l'assemblée qu'une erreur de report de montants a été commise sur la délibération 2024-03-006 qu'il convient de corriger :

Le montant de la recette de fonctionnement du chapitre 70 passe à 68 002,00 € (au lieu de 67 830,00 €). Ainsi il convient d'annuler la délibération précédente et de la remplacer par la délibération 2024-04-019.

Délibération 2024-04-020 : portant sur le vote du budget primitif principal 2024 de la Commune (annule et remplace la délibération 2024-03-006)

Après avoir précédemment fait lecture des balances de l'exercice 2023 du budget principal de la Commune, le Maire propose le budget primitif du budget principal de la Commune en rappelant les résultats cumulés :

- **Résultats cumulés de fonctionnement** = + 233 661,00 €
- **Résultats cumulés d'investissement** = + 271 964,49 €

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
011	Charges à caractère général	220 170,00	002	Résultat de fonctionnement reporté	74 635,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	365 650,00	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 252,00
014	Atténuations de produits	8 250,00	70	Produits des services, du domaine et ventes divers	68 002,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	30 536,00	73	Impôts et taxes	472 370,00
65	Autres charges de gestion courante	93 704,00	74	Dotations et participations	185 285,00
66	Charges financières	10 236,00	75	Autres produits de gestion courante	26 300,00
67	Charges exceptionnelles	100,00			
TOTAL	DEPENSES	728 646,00	TOTAL	RECETTES	829 844,00
			TOTAL	FONCTIONNEMENT (sur-équilibre)	101 198,00

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
040.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 252,00	001.	Solde d'exécution de la section d'investissement r	271 964,49
16.	Emprunts et dettes assimilées	57 149,00	040.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	20 535,38
204.	Subventions d'équipement versées	7 152,00	10.	Dotations, fonds divers et réserves	193 026,00
21.	Immobilisations corporelles	270 982,00	13.	Subventions d'investissement	465 506,00
23.	Immobilisations en cours	612 496,87			
TOTAL	DEPENSES	951 031,87	TOTAL	RECETTES	951 031,87
			TOTAL	INVESTISSEMENT (équilibre)	0,00

Vote : après avoir délibéré, le **Conseil municipal**, à l'unanimité des membres présents et représentés, :

- **approuve**, par chapitre, le budget primitif 2024 de la commune ;
- **dit** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité ;
- **autorise** le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel ;
- **charge** M. le Maire de signer tous les documents relatifs à ce dossier.

8 - Aide à un administré

Délibération n°2024-04-021 : portant sur la décision de la commission « Actions sociales » de participer à l'aide apportée à un administré

Le Maire informe les élus que la commission « Actions sociales » ont décidé d'apporter une aide de 180 € au paiement de la cantine scolaire d'Augy à une personne seule en difficulté avec un enfant à charge. Cette aide vient en complément de celle du Conseil départemental de l'Yonne.

Vote : après en avoir délibéré, le **Conseil municipal**, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **valide** la décision de la commission communale d'Actions sociales relative à une aide de 180 € au paiement de la cantine scolaire d'une personne vivant seule avec un enfant et qui est en difficulté ;
- **autorise** le Maire à transmettre ces informations au trésorier et à faire effectuer le virement.

III - TRAVAUX

1 - Point sur les travaux en cours

- **SNCF** : les travaux de réfection des voiries et abords des passages à niveau sont terminés et maintenant aux normes quant à leur traversée piétonne rue Pinon. Seuls des travaux sont à finaliser près du Foyer des jeunes.

- **Les stores de la salle des sports** ont été réparés pour un coût global de 3 322,96 €.

- **Tous les éclairages de l'école** ont été remplacés par des leds pendant les congés scolaires d'avril : les enseignants apprécient énormément le confort de vision ainsi apporté.

- **Les travaux de la Nouvelle mairie / Maison France services / Agence postale communale** : le choix des sols souples, peintures et carrelages a été validé.

- **Les caméras du système de vidéo protection** sont posées : il reste à mettre en place les panneaux de signalisation ainsi que quelques antennes relais.

2 - Exposition du projet de cheminement piéton, rue du Coquassier et rue des Chaumes

Le Maire présente le plan proposé par la commission des travaux, suite à la réunion publique et au plan d'accessibilité de la voirie et des espaces publics qu'il convient d'appliquer puisque c'est la loi (PAVE : Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics). Une continuité du cheminement piéton sécurisé à partir de l'école jusqu'à la salle des sports sera ainsi créée avec l'obligation de prendre en compte le handicap.

Une réflexion est également engagée sur le type de protection le long de ce cheminement dans la rue des Chaumes (gabions, plots en bois, potelets) et rue du Coquassier.

De plus, au regard de l'augmentation de la pluviométrie, il faut veiller à éviter la perméabilisation des sols. Un ajustement du puisard devra être réfléchi.

Inévitablement, la largeur de la voirie sera réduite entre les trottoirs d'un côté et les éventuels gabions de l'autre.

La signalisation horizontale et verticale sera à refaire. Une zone 30 sera validée.

3 - Acquisition et installation d'une cuve de récupération d'eau pluviale près de la nouvelle mairie

Délibération n°2024-04-022 : portant sur la validation du devis du récupérateur d'eau pour la nouvelle mairie

Le Maire rappelle qu'une délibération de principe a été prise en septembre dernier concernant l'acquisition et l'enfouissement d'une cuve de récupération des eaux de pluies qui sera implantée près de la nouvelle mairie.

L'estimation d'un montant de 11 300,00 € HT fournie par l'entreprise COLAS, est la seule à avoir été retenue.

Vote : après en avoir délibéré, le **Conseil municipal**, à l'unanimité :

- **renouvelle** son accord sur le projet d'installation d'une cuve enterrée de 10 m³ de récupération d'eaux pluviales sur le site du projet de construction de la nouvelle mairie par la société COLAS ;

- **accepte** le devis de l'entreprise COLAS pour l'acquisition et l'enfouissement d'une cuve de récupération des eaux de pluies pour un montant de **+ 11 300,00 € HT, soit 13 560,00 € TTC** ;

- **dit** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2024 ;

- **charge** le Maire d'effectuer les demandes de subventions à l'État (DETR), à la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois ainsi qu'à l'Agence de l'eau selon le plan de financement ci-dessous ;

Descriptif	Montant HT	Subventions			Part communale = autofinancement	Total TTC
		DETR	Agence de l'Eau	Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois		
Acquisition et enfouissement d'une cuve de récupération des eaux de pluie	100%	30,00%	23,45%	26,55%	20,00%	
Estimation au 18/07/2023	11 300,00 €	3 390,00 €	2 649,85 €	3 000,00 €	2 260,15 €	13 560,00 €

- **autorise** le maire à signer le devis et tout document afférent à ce dossier.

IV - VIE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'AUXERROIS

Le Maire évoque deux dossiers en cours : le projet d'une clinique vétérinaire destinées essentiellement à l'agriculture (élevage) et le syndicat de l'aéroport de Branches.

V - QUESTIONS DES CONSEILLERS

- Virginie GROSBOIS : les inscriptions scolaires ont lieu le samedi 4 mai en présence d'un référent pour les transports scolaires.

- À la rentrée scolaire de septembre 2024, 2 lignes de transports scolaires pour collégiens et lycéens seront à disposition des Augycois avec un arrêt sur la RD 606 et un arrêt dans le bas du village comme aujourd'hui.

- Elections européennes : les permanences des élus s'organisent pour la journée de vote du 9 juin. Il reste encore des plages horaires à combler. Pour rappel, la tenue des élections est une obligation pour les élus.

- 8 mai : la cérémonie commémorative du 8 mai sera accompagnée par la présence d'élèves de l'école comme souvent.

- 14 juillet : le comité des fêtes participe à l'organisation de la fête nationale prévue le samedi 13 juillet 2024. Deux concerts sont programmés : pendant le repas, un piano bar sera présent et un concert rock suivra, en soirée.

- Christel DIAKITE prépare la réédition de la plaquette estivale des animations communales ou associatives.

- Les prochaines réunions du **Conseil municipal** sont fixées le **mercredi 29 mai** et le **jeudi 27 juin 2024**.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil municipal est levée à 21h55.